

COMITÉ pour l'AMNISTIE en POLOGNE

Présidente : Mme SÉVERINE

SECRETARIAT : 12, Rue de la Grange-Batelière, PARIS (9^e)

TÉLÉPHONE : PROVENCE 04-62

Sommaire du N°16

- 1- Appel du Comité pour l'Amnistie en Pologne
- 2- Caricature d'amnistie
- 3- La répression

APPEL DU COMITE POUR L'AMNISTIE EN POLOGNE

----oooo0oooo----

Ces jours derniers, est entrée en vigueur la loi d'amnistie en Pologne .

Nous n'avons pas besoin de caractériser cette amnistie qui n'est qu'une caricature d'amnistie , dénoncée comme telle par l'opinion démocratique de tous les pays .

Il suffit pour le démontrer, de noter que sur plus de 6.000 prisonniers politiques enfermés dans les cachots de Pologne, seuls 300 d'entre eux ont pu bénéficier partiellement de l'amnistie du maréchal Pilsudski .

En conclusion, des milliers d'ouvriers, de paysans et d'intellectuels de Pologne, des ukrainiens et des blanc-ruthènes resteront toujours en prison, dans des conditions atroces, attendant leur libération.

De plus, les nouvelles arrestations, les procès, les condamnations inouïes se poursuivent .

Dans ces conditions, notre Comité fondé pour mener en France l'action nécessaire en vue d'obtenir une véritable amnistie en Pologne, ne doit pas cesser de réclamer la libération totale de toutes les victimes politiques .

Nous sommes persuadés que nous trouverons, comme dans le passé, le soutien et l'appui de tous les gens de coeur qui considèrent comme un devoir impérieux de lutter contre l'oppression et contre l'injustice .

Par le présent appel, nous nous adressons à toute l'opinion démocratique de France pour qu'elle poursuive avec nous sa noble action jusqu'à l'obtention d'une véritable amnistie , en faveur de tous ceux qui souffrent dans les cachots du Maréchal Pilsudski

Pas de caricature d'amnistie, mais une amnistie véritable!

Le Comité pour l'Amnistie en Pologne
Présidente : Mme SEVERINE

Le secrétariat: Maurice DELEPINE. Georges PIOCH. Bernard LECACHE

EXAMEN de la demande de libération conditionnelle

QUESTIONNAIRE

- 1- Nom et adresse de l'intéressé
- 2- Adresse de la famille
- 3- Situation professionnelle

QUESTIONNAIRE pour l'AMNISTIE des POLONAIS

Le Comité d'Amnistie des Polonais a l'honneur de vous adresser ce questionnaire en vue de l'examen de votre demande de libération conditionnelle. Les renseignements fournis par vous et votre famille sont indispensables pour l'établissement de la situation personnelle et sociale de l'intéressé. Les questions posées ci-dessous ont pour but de recueillir ces renseignements. Elles doivent être remplies avec soin et vérité. Les réponses doivent être envoyées au Comité d'Amnistie des Polonais, 10, rue de la Harpe, Paris 5^e arrondissement, dans un délai de quinze jours à compter de la date de réception de ce questionnaire. Les lettres doivent être adressées à la personne désignée ci-dessous. Elles doivent être accompagnées de la somme de 10 francs en espèces ou en mandat postal, destinée à couvrir les frais de l'examen de la demande. Les lettres doivent être envoyées en recommandé avec accusé de réception. Les lettres doivent être adressées à la personne désignée ci-dessous. Elles doivent être accompagnées de la somme de 10 francs en espèces ou en mandat postal, destinée à couvrir les frais de l'examen de la demande. Les lettres doivent être envoyées en recommandé avec accusé de réception.

"L' AMNISTIE" EN POLOGNE

Nous avons publié dans notre précédent bulletin, N°15, le texte du projet gouvernemental d'amnistie, présenté à l'occasion de la commémoration du 10^e anniversaire de l'indépendance de la Pologne.

Ce projet avait été discuté par la Commission juridique et il fut, presque sans changement, adopté par la Diète, sous la pression du gouvernement, et il est entré en vigueur à partir du 14 juillet.

Tous les amendements déposés par les représentants des minorités nationales et les partis socialiste et communiste ont été rejetés.

Avant de citer les résultats au "grand geste" du gouvernement du Maréchal, donnons un résumé de ces conditions d'amnistie, caricature d'une amnistie véritable:

Une amnistie totale est accordée aux prisonniers politiques condamnés pour délit commis en 1918-20, sur le territoire des anciennes provinces russes et sur le territoire de la Galicie orientale, au cours de la lutte armée entre ukrainiens et polonais.

En outre, bénéficieront de la réduction d'un tiers de leur peine, les prisonniers politiques condamnés pour propagande communiste avant le 3 mai 1926, qui n'ont pas été condamnés à plus de quatre ans de prison.

Pour les délits commis après le 3 mai 1926, pour les personnes accusées de propagande communiste, et âgées de plus de 20 ans, l'amnistie ne s'applique pas.

Les peines des jeunes communistes âgés de moins de 20 ans, seront réduites de moitié.

Une amnistie partielle est également accordée aux condamnés pour délits de droit commun. L'amnistie s'applique également aux délits de presse, administratifs, aux amendes, etc...

Dans le cas où la peine dépasse 18 ans de prison, et jusqu'à la condamnation à perpétuité, elle sera réduite à 10 ans de prison.

En conséquence, les prisonniers condamnés à plus de 4 ans de prison avant le 3 mai 1926, ne bénéficieront que de la réduction d'un tiers de leur peine, et des milliers de prisonniers condamnés après cette date fixée arbitrairement, ou ceux qui attendent depuis longtemps leur jugement, resteront emprisonnés!

Il suffit de rappeler, sans compter les centaines de personnes arrêtées pour propagande communiste, que plus de 400 membres de l'association blanche ruthène Hronada, attendent dans les cachots, depuis janvier 1927, leur jugement. Faut-il rappeler que 37 blanc-ruthènes condamnés au procès de Vilna à 209 années de travaux forcés, resteront enfermés pour purger les lourdes peines prononcées par les juges du Duce polonais?

Le verdict prononcé en décembre 1926, au procès des "151" ukrainiens à Wlodimierz, en Wolhynie, où 123 paysans ont été condamnés à plus de 1.000 années de prison, dont 3 à perpétuité?

Le verdict condamnant à 220 années de prison 45 ukrainiens dans le procès des "57", à Luck en décembre 1927?

Le verdict contre 99 paysans et intellectuels ukrainiens condamnés à 376 années de travaux forcés, au procès des "136" à Bialystok, en juin 1928?

Et une longue série de petits procès où par petits groupes, des dizaines de personnes ont été condamnées à des centaines d'années de prison?

Voilà la liste de ceux qui sont exclus du "geste généreux" du gouvernement polonais, pour la commémoration du 10^e anniversaire de l'indépendance de la Pologne.

A qui l'amnistie s'applique-t-elle?

L'amnistie totale est accordée aux ukrainiens nationalistes arrêtés en 1918-19, au cours de la lutte armée en Galicie orientale contre la Pologne. Or, ceux qui sont restés en vie après être restés 9 à 10 ans dans les cachots et dans des conditions inhumaines.

Même ce geste ne manque pas de raisons politiques. Car Pilsudski veut attirer à sa politique les gens aisés et nationalistes de la population ukrainienne, dans le but de combattre plus aisément l'opposition des paysans et des ouvriers ukrainiens.

En outre, seront libérés les jeunes gens à qui est faite remise de la moitié de leur peine et qui, âgés de 15 à 17 ans au moment de leur arrestation, ont déjà passé deux ou trois ans dans les prisons.

Les journaux polonais, le Robotnik du 19 juillet et Ilustrowany Kurjer de Varsovie, du 17, quelques jours après la mise en vigueur de l'amnistie, ont cité les chiffres des libérations:

A Varsovie, 297 condamnés, dont 20 jeunes prisonniers politiques;

A Wisniecz, près de Cracovie, 150 prisonniers de droit commun;

A Lukiszki, près de Vilna, 100 personnes, dont quelques jeunes prisonniers politiques;

A Bialystok, 125 personnes, dont 13 prisonniers politiques;

En résumé, sur 700 personnes libérées ces jours derniers, se trouvent une quarantaine de prisonniers politiques!

Pour fournir un exemple de la réduction des peines, nous pouvons citer le résultat d'une des prisons de Varsovie, la prison de Mokotow où, à 99 prisonniers politiques condamnés à près de 400 années dont seuls 28 ont été condamnés ensemble à 107 années, est accordée une remise de 27 ans!

Il faut compter qu'en tout, sur plus de 6.000 prisonniers politiques au maximum 300 personnes seront libérées.

Voilà l'amnistie et son résultat!

Pour montrer le cynisme avec lequel le gouvernement polonais a commenté cette amnistie, il est nécessaire de citer un passage du discours du Ministre de la Justice, H. Car, au cours de la discussion du projet gouvernemental:

"Notre amnistie est un acte de générosité, tel qu'il n'a jamais été proclamé dans un autre Etat européen, et notre humanité est plus grande envers les prisonniers qu'à l'étranger".

Ces quelques mots du représentant du gouvernement fasciste de Pilsudski ne demande aucun commentaires, quand on sait la "générosité" et "l'humanité" de celui-ci.

Combien y a-t-il de prisonniers en Pologne?

On sait qu'au cours de la discussion sur l'amnistie, le vice-ministre Car a donné un chiffre total de prisonniers en Pologne, qui se monterait à 30.000 (le chiffre des prisonniers politiques ne fut pas indiqué).

Or, on lit dans le journal de Cracovie, Ilustrowany Kurjer, du 29 juillet N°208, une nouvelle qui porte le titre: "20.000 personnes profiteront des bienfaits de l'amnistie".

Est-ce une blague journalistique? Non, c'est une déclaration faite par le Vice-Ministre Car, au journal déjà cité. On lit: "D'après nos informations, l'amnistie a touché déjà dix mille personnes en comptant la grâce des peines, la libération avant le terme, et la suppression du procès".

M. le Ministre Car compte que ce chiffre atteindra 20 à 30.000 personnes".

En résumant, d'après H. Car, il y a en Pologne, 30.000 prisonniers. Et l'amnistie toucherait 20 à 30.000 personnes? Quel chiffre est exact? Ni l'un ni l'autre. D'abord, le chiffre total des prisonniers dépasse de beaucoup le chiffre officiel de 30.000. Et si le nombre des amnistiés se monte déjà à 10.000, ces personnes n'étaient pas en prison ou avaient été condamnées pour des délits "de presse, administratifs, menus vols, etc... Mais, malheureusement, on ne trouvera pas plus de 300 prisonniers politiques amnistiés. Parmi le grand nombre cité par

LA REPRESSION

Deux condamnations à mort, prononcées par le Conseil de Guerre , à Lwow

Le 25 juillet s'est terminé à Lwow , après six jours de délibération, les procès de six jeunes ukrainiens, âgés de 18 à 21 ans, membres de l'organisation militaire ukrainienne, qui ont comparu devant le Conseil de Guerre pour l'attentat d'un bureau de poste à Lwow, le 3 juillet .

Au cours de cette attaque, les jeunes "terroristes" ont pris la fuite aux cris des employés, emportant la somme de 20 zlotyz ! (60 francs!) Ils ont tous été arrêtés et leur affaire venait le 19 juillet devant le Conseil de guerre .

Depuis le début du procès, la défense a demandé que le procès soit renvoyé devant la justice ordinaire , démontrant l'illégalité d'un Conseil de Guerre , l'instruction ayant dépassé 14 jours et dénonçant quelques autres violations de la procédure judiciaire . Mais toutes les demandes de la défense furent rejetées.

Durant la marche du procès, tous les accusés ont avoué que l'attentat avait été perpétré sur l'ordre de l'Organisation Militaire ukrainienne , dont ils étaient membres .

La défense, se basant sur les motifs politiques pour lesquels l'attentat avait été organisé , a demandé encore une fois de juger les jeunes ukrainiens devant le tribunal ordinaire .

Mais les pouvoirs judiciaires, sans doute sur l'ordre du Ministre de la Justice, ont rejeté une fois de plus les motifs politiques de l'attentat en question, et refusé les demandes de la défense .

Le procès s'est poursuivi devant le Conseil de Guerre et le bourreau est arrivé à Lwow, attendant ses victimes .

Le verdict est le suivant: deux étudiants ukrainiens, Ladislas Ordyniec, 21 ans et Iwan Plachtyna, 20 ans, ont été condamnés à la mort par strangulation .

Ladislas Myrosz, 20 ans, étudiant, à 7 ans de travaux forcés, Eugène Kaszmarski, 18 ans étudiant, à 3 ans de la même peine .

Les deux autres accusés , Skicki, mécanicien , 18 ans, et Jean Szto kala, 20 ans , chauffeur, ont été renvoyés devant le tribunal ordinaire .

Deux condamnations à mort pour 60 francs !

Mais les pouvoirs de "l'ordre" n'eurent pas le courage d'exécuter le verdict ; sur l'intervention de la défense, le Président de la République a accordé sa grâce .

Cet acte de "générosité", accompli par le gouvernement polonais pour ne pas dévoiler à l'étranger son véritable caractère d'oppressur des minorités nationales .

Mort d'un prisonnier politique à Myslowice

Par lettre de Pologne

Varsovie, juillet - Les nouveaux emprisonnés politiques enfermés dans la prison de Myslowice au mois de mai , ont été privés du régime politique . Pour protester contre cet acte d'arbitraire, les prisonniers proclamèrent la grève de la faim . Au cours de cette grève ils entonnèrent des chants révolutionnaires et lancèrent des mots d'ordre antifascistes .

A la suite de cette protestation, les goéliers de la prison commencent un véritable massacre des prisonniers qui refusaient d'être enfermés dans des cellules séparées . Les prisonniers furent torturés par la police de la prison, et battus à coups de crisse de fusils et de sabre . En outre, un invalide, Numbergier, fut l'objet de tortures plus raffinées . Il ne pouvait se défendre qu'en mordant les tortionnaires .

Malgré cette féroce répression, la grève de la faim dura dix jours. Mais les prisonniers n'obtinrent pas satisfaction; au contraire, les conditions de vie dans les prisons de Myslowice se sont aggravées.

La grève de la faim, cette seule arme employée par les prisonniers politiques, arme de désespoir contre le traitement inhumain dans les cachots de Pilsudski, a coûté la vie à un des prisonniers politiques, Grodziecki, mort à la suite des tortures subies pendant qu'il faisait la grève de la faim.

Grèves de la faim dans d'autres prisons polonaises

Depuis le 16 juin, les prisonniers politiques détenus dans la prison de Lwow, ont déclaré la grève de la faim, pour protester contre les nouveaux règlements de l'administration de la prison, qui aggravent encore le régime des détenus politiques.

Malheureusement, cette arme de désespoir employée par les prisonniers, seul moyen de protestation contre les mauvais traitements et les mauvaises conditions de détention dans les cachots de Pilsudski est employée dans bien des cas.

Le 25 mai, les prisonniers politiques en prévention dans la prison de Rzeszow (papatinat de Lwow) ont aussi proclamé la grève de la faim pour protester contre les mauvaises conditions de leurs cellules. Dans une cellule contenant dix lits, avaient été enfermés 18 à 20 personnes, avec les détenus de droit commun.

Les protestataires ont demandé les revendications suivantes:

- 1- la hâte de l'instruction de leur procès
- 2- des journaux tous les jours.
- 3- Un bain une fois la semaine
- 4- une promenade de deux heures par jour (on leur accordait jusqu'à présent une demi-heure)
- 5- des couvertures propres (sans insectes)

Les revendications déposées par les détenus politiques témoignent elles-mêmes du malheureux sort que subissent des milliers de prisonniers politiques dans les prisons polonaises.

Mère depuis deux jours, une femme est arrêtée

Varsovie, le 21 juin - Il y a quelques jours, la police arrêta une femme, mère depuis deux jours seulement. Malgré ses protestations, les policiers conduisirent de force la malheureuse au commissariat de police. Mais en route, elle fut prise d'une hémorragie consécutive à la fatigue. Il fallut une énergique intervention du médecin pour qu'il obtint le droit de faire transporter la malheureuse à l'hôpital.

Les arrestations dans les régions-frontières

La cynique comédie de l'amnistie qui a été appliquée a mis en liberté, par suite de la réduction de leur peine, quelques dizaines de jeunes emprisonnés.

Mais les bourreaux fascistes ne perdent pas de temps pour remplir les cachots de Pologne. Ils profitent des moindres choses pour arrêter les paysans et les ouvriers, même s'ils ne s'occupent nullement de politique.

Le 24 juin, en Wholynie et Polésie, la police fasciste a opéré l'arrestation de paysans ukrainiens, par suite d'un acte de sabotage qui avait été commis le 19 juin, sur la voie ferrée de Kowel-Wlodzimierz (Wholynie)

La police n'ayant pu retrouver les coupables, s'est rabattue sur les organisations ukrainiennes de gauche, "Sel Rob" (parti paysan et ouvrier ukrainien), et elle a arrêté 40 paysans des environs de Kowel, membres de l'organisation locale "Sel Rob".

(d'après Gazeta Warszawska du 26 juin)

Le 13 juillet, les autorités de la sûreté ont arrêté à Luck (Wholynie) cinq jeunes gens, dont 3 ukrainiens et deux juifs, âgés de 18 à 21 ans, soupçonnés d'être membres des Jeunesses communistes. Les noms des arrêtés et les détails sur cette affaire sont tenus secrets par la police. (Illustrowany Kurjer du 1^{er} juillet)

Le 24 juin, la police du district de Stolin, en Polésie, a arrêté 12 paysans ukrainiens, soupçonnés d'être membres d'une organisation de sabotage. Ces arrestations ont eu lieu à la suite d'un incendie qui s'était déclaré dans un village le 24 mars et le 1^{er} avril!

Ces simples faits démontrent que le gouvernement du dictateur polonais ne perd aucune occasion pour jeter dans ses cachots les membres des organisations ouvrières et paysannes, ou tout simplement les paysans ukrainiens non organisés. (D'après Gazeta Warszawska du 27 juin)

Arrestation des députés blanc-ruthènes Staganowicz et Grecki

Il y a quelques jours, sur l'ordre du procureur, ont été arrêtés à Vilna deux députés blanc-ruthènes Staganowicz et Grecki, pour leur activité en faveur de leur peuple, avant les élections à la Diète.

Les interpellations déposées à la Diète par les clubs ukrainiens et blanc-russiens, pour libérer les députés, furent repoussées à une faible majorité.

Il faut ajouter que le député Staganowicz avait été libéré après les élections législatives, car il avait été emprisonné comme membre de la "Promada". (Illustrowany Kurjer du 6 juin)

Dans les régions du centre député

Arrestation du/communiste Ladislas Baczynski

Le 23 juin, à la suite d'une dénonciation anonyme, a été arrêté à Varsovie dans le logement d'un ouvrier, le député communiste Ladislas Baczynski, qui était en fuite après la levée de son immunité parlementaire, par la Diète polonaise, sur la demande du procureur, pour son activité communiste avant les élections législatives.

Le député arrêté est accusé en vertu de l'article 102 du code pénal tsariste et il est menacé d'une peine de 12 ans de travaux forcés.

La police a arrêté aussi le propriétaire du logement, Pierre Ignace Krzywicki et une femme, Paczynska, qui était à son domicile au moment de l'entrée de la police. (Robotnik du 24 juin)

A Poznan

La police de Poznan, à la suite d'une longue surveillance, a arrêté sous le soupçon de propagande communiste, un ouvrier municipal nommé Ritzner. De plus, ont été arrêtés Joseph Malecki et Pierre Jasinski chez qui, la police, d'après les informations officielles, a découvert des éditions communistes (Robotnik du 23 juin)

Quelques jours, après, la police de Poznan a arrêté six membres du parti socialiste de gauche, dont le leader bien connu Ben. (Illustrowany Kurjer du 19 juillet)

A Sosnowiec, (Bassin de Dombrowa)

Au cours d'une excursion, la police a arrêté dans les bois de Klian-ton, 7 ouvriers des mines de charbon de Dombrowa, sous le soupçon d'être membre du parti communiste. Ce sont:

Celder Edmond, S. Warszawska, Jedralski Stanislas, Waroch Stanislas, Dworzaczek Jean, Sliwa Boleslas, Noga Marius.

Tous les arrêtés ont été écroués à la prison de Sosnowiec.

A Katowice (Haute-Silésie)

Tout dernièrement, la police de la sûreté a arrêté à Katowice et dans les environs cinq personnes sous le soupçon d'avoir mené une propagande communiste et d'être membres du Comité central du parti communiste.

Ce sont: A. Kabana, Vincent Aniolkowski, Stanislas Berczynski, Antoine Lipinski, et Paul Malanda. (Gazeta Warszawska du 31 juillet)

A Czestochowa (palatinat de Kielce)

Au cours de la nuit du 30 au 31 juillet, la police a arrêté huit personnes, sous le soupçon de propagande communiste.

Parmi les arrêtés se trouvent Pawlowicz et Kochan. (Illustrowany du 3 aout)

Six ans de prison pour grève de la faim

Par le tribunal suprême avait été jugée en juillet dernier, l'affaire des prisonniers politiques qui, à la prison de Vilna, en 1926, avaient fait la grève de la faim. Au cours de cette protestation contre les mauvaises conditions de la prison, les pouvoirs de la prison voulurent employer l'alimentation forcée aux prisonniers, ce qui provoqua les vives protestations de ceux-ci. Des bagarres se produisirent et quelques gardiens furent légèrement blessés.

Cette affaire fut portée devant le tribunal qui condamna les prisonniers à 6 et 4 ans de prison pour avoir résisté aux fonctionnaires de la prison.

Les défenseurs des prisonniers ont bien démontré que les prisonniers avaient le droit de se donner la mort par la faim, et que l'alimentation forcée était un acte illégal, qui autorisait à lui opposer résistance.

Malgré, tout, le tribunal suprême a confirmé le verdict du tribunal de Cassation. (Illustrowany Kurjer du 15 juillet)

EN MARGE DU PROCES DE LA HROMADA

BLANCHE-RUTHENE

Parmi les défenseurs au procès de la Hromada à Vilna, qui s'est terminé par un verdict inouï, se trouvait le professeur de l'Université de Vilna, M. Kasimir Petruszewicz qui est en même temps avocat.

Le Sénat de l'Université à Vilna prit la décision de priver l'avocat Petruszewicz de sa chaire à l'Université, pour avoir défendu les blanc-ruthènes, membres de l'association Hromada.

Cette décision des "hommes de science" a provoqué une protestation du Conseil; des avocats à Vilna, dans laquelle il démontre le droit pour les avocats de défendre les accusés politiques.

De notre part, nous n'ajouterons rien à cette lutte de la réaction polonaise contre ses adversaires politiques et idéologiques. Le fait se passe de commentaires. Nous nous bornerons seulement à dire quelques mots sur l'activité de Kasimir Petruszewicz.

Dans sa jeunesse, Kasimir Petruszewicz passa quelques années dans les prisons tsariste de Kiev pour son activité au sein du parti socialiste. Après avoir terminé ses études de droit, il fut en qualité d'avocat, défenseur dans les procès politiques aux tribunaux tsaristes. Après l'insurrection de la Pologne, Petruszewicz occupa le poste de Président du tribunal régional, à Minsk Litewski; il occupa par la suite un poste très important de Président de la Cour d'Appel des régions de l'Est où il resta jusqu'en 1922.

Fin 1922, Petruszewicz quitta les postes officiels et s'installa comme avocat et Professeur à l'Université de Vilna.

Par ses capacités d'enseignement, et sa grande connaissance des différentes lois locales des régions-frontières, Kasimir Petruszewicz était très estimé par les étudiants et ses collègues.

Mais les "hommes de sciences" réactionnaires ne pouvaient pardonner à l'avocat Petruszewicz son libéralisme et d'avoir défendu les blanc-ruthènes. - ils ont décidé d'interdire au Professeur et avocat Petruszewicz son cours de droit à l'Université, pour s'attirer la faveur de Pilsudski et pour l'aider dans la fascisation du pays.

